



LE PETIT RECHIGNIEN

Bulletin Municipal de la Ville de Recquignies et du Hameau de Rocq

La cérémonie des vœux à la population s'est déroulée le dimanche 12 janvier 2020 à la salle des fêtes. Elle a débuté par le discours de M. Jean-Paul Vicente, 3^{ème} adjoint, qui s'est limité à un bilan global des réalisations pour la jeunesse, les sports, les fêtes et la culture. En effet, en raison des prochaines élections municipales, la communication lors des cérémonies officielles se doit de respecter les prescriptions de la loi et de la jurisprudence en matière de communication. Raison pour laquelle il n'y a pas eu, comme l'année dernière, de rétrospectives en images ni d'animations musicales par les jeunes musiciens de l'activité « DEMOS ».

Recquignies reste une commune périurbaine de près de 2 500 âmes mais dont le dynamisme culturel ne se dément plus. La médiathèque, qui a vu le jour en septembre 2015, offre une ambiance unique en plein centre de notre village et constitue un vrai pôle d'animations, de services (postaux, petite enfance, etc.), de lectures publiques, d'expositions, d'ateliers éducatifs et bien d'autres choses. Elle séduit de nouveaux adhérents et permet, avec le travail de la commission culturelle, de proposer des spectacles avec la venue d'artistes de renom (comme le chanteur populaire M. Djarane ou l'humoriste Smaïn, et également les ballets chorégraphiques russes de la compagnie Alexandrov), des concerts (Diane Tell), des sorties (comme la visite de Bruxelles en septembre dernier), des ateliers et des animations culturelles et éducatives pour tous les âges. La fête de la Musique avec la 6^{ème} nuit des sosies fut un moment attendu car elle remporte un franc succès d'année en année. Cette soirée a permis à tous de se retrouver sur la toute nouvelle place de Nice et de lancer l'été dans une ambiance sympathique, conviviale et accueillante, avec l'appui des associations de la ville. Depuis cette année, il est à noter qu'à la demande de jeunes artistes, la commission culturelle permet à ceux-ci de s'aguerrir aux concerts en effectuant des premières parties.

Côté sportif, la commission des sports a permis l'organisation des deux courses cyclistes traditionnelles avec l'UFOLEP et le club de Bousies, et a aidé à l'organisation des 10 km des foulées réchigniennes (qui a maintenu son label régional pour la seconde année, la classant désormais à la 63^{ème} place sur les 548 épreuves des Hauts-de-France. Recquignies est même dans le top 10 des plus petites villes à ce niveau en Hauts-de-France). M. Vicente a tenu à remercier tous les sponsors et les bienfaiteurs du COFR (Comité d'organisation des foulées réchigniennes) et plus particulièrement un grand Monsieur du Sport dans le Val de Sambre, à savoir M. Michel Liemans. En effet, après près de 32 ans à s'occuper de notre manifestation sportive, il a laissé la place à une toute nouvelle équipe qui se chargera sans aucun doute de maintenir la renommée de celle-ci. M. Vicente a tenu également à saluer la bienvenue d'une nouvelle association au sein de notre commune : les randonneurs Beuxéidiens et Réchigniens. Ils œuvreront à développer le sport pour tous dans le cadre d'activités de marches et de randonnées.

Enfin, M. Vicente a tenu à donner un coup de chapeau tout particulier à toutes les associations qui organisent de nombreux événements sur notre commune: la troupe théâtrale, la chorale, les concerts de l'harmonie, les ateliers créations avec leur chasse à l'œuf, leur bourse aux jouets et leur marché de Noël, les galas de danse, les brocantes, les compétitions d'archeries, les compétitions sportives, etc. Grâce à leur dynamisme et leur présence, cela permet à toutes et tous de s'épanouir et de mieux vivre ensemble.

Après avoir remercié l'ensemble des personnes présentes, M. le Maire a commencé son discours par le fait, comme chacun de ses collègues dans la présentation de leurs vœux, qu'il se soumettait à l'interdiction, en période électorale, de dresser son bilan ainsi que celui de toute son équipe. Il a quand même tenu à rassurer l'auditoire en indiquant que plusieurs projets seraient proposés dans les jours à venir, le tout en respectant les finances locales.



M. le Maire a tout d'abord tenu à mettre au point certaines situations qui font l'objet, sur les réseaux sociaux, de médisance, d'intox et de bien d'autres choses. Le premier sujet concerne la fermeture de l'enseigne Aldi dans les semaines à venir. Afin de donner quelques éclaircissements, il a alors retracé l'histoire de la venue de celle-ci.

Il y a quelques années, la municipalité en place avait l'opportunité de recevoir l'enseigne Aldi sur la commune. Devant l'absence de commerces dans notre ville, cela était une aubaine pour nos administrés d'avoir à leur disposition un commerce de proximité. Un contact avait alors été pris avec eux et, durant des mois, une procédure avait été mise en place afin de trouver son implantation : recherche d'un terrain bien placé et contacts avec le propriétaire de la parcelle (qui n'était pas la commune). Cependant, pour recevoir Aldi, il y avait certaines conditions imposées, à savoir ne pas dépasser une surface de bâtiment de 800m² et accepter de ne pas avoir de boucherie à l'intérieur. Si une des deux conditions n'était pas respectée alors l'opération n'aurait pas été réalisée. Cela n'était pas, comme le laisse sous-entendre certaines personnes, pour favoriser la boucherie de la ville voisine. Il ne faut pas oublier que dans cette ville, à l'époque, il y avait deux supérettes aujourd'hui malheureusement disparues. Et, comme le signalait Jean-Claude Maret dans son discours, on rejette systématiquement la faute sur le maire alors que celui-ci n'a aucun pouvoir sur le choix des grandes distributions. Ensuite, il fallait passer et défendre le projet devant une commission départementale qui autorisait ou non la construction du bâtiment et qui permettait la signature du permis de construire. Ce projet avait été défendu en compagnie de M. Di Pompéo, notre député aujourd'hui, qui était à l'époque, mandaté par son maire puisqu'il était adjoint à Maubeuge. Lors de cette présentation, la commission avait félicité la valeur des arguments apportés. Tout n'est pas perdu pour autant. En effet, M. le Maire avait rencontré le directeur régional, qui était venu confirmer cette fermeture, et un contact doit être repris avec lui dans les semaines à venir afin qu'il se fasse l'intermédiaire avec le conseil d'administration, dont le siège est en Allemagne, pour une suite à donner.

Deuxième sujet qui n'est pas des moindres, la sécurité au niveau du passage à niveau n°100, passage à niveau qui a connu un accident tragique où trois de nos jeunes Réchigniens y ont perdu la vie. Là aussi, M. le Maire a tenu à indiquer que la municipalité ne restait pas inactive en intervenant régulièrement auprès des services de la SNCF. Il y a quelques mois, le député a été interpellé sur le sujet et il lui a été demandé d'exposer auprès de Madame la Ministre des Transports une situation qui ne pouvait plus durer. Cette demande a été appuyée par un courrier de sa part à l'encontre de Madame la Ministre, courrier dont une réponse a été reçue et qui faisait état de son intervention auprès des responsables de la société SNCF. L'intervention ne s'arrête pas là. M. le Maire a eu l'occasion, lors d'une cérémonie à Lille, de rencontrer le nouveau président de la SNCF, M. Jean-Pierre Farandou, qui a été très attentif à ses propos. A sa demande, tous les documents sur ce sujet lui ont été transmis afin qu'il puisse prendre connaissance de la situation.

La langue française, si riche soit elle, permet de faire un peu de gymnastique : il est interdit de présenter le passé (le bilan), il est interdit de proposer le futur (les projets) mais il reste le présent et c'est dans cette orientation que M. le Maire s'est engagé pour faire état des projets d'investissements qui ont été réalisés ou en cours de réalisation en 2019 et dont l'équipe en place est fière.

M. le Maire a commencé par les travaux de voirie et en premier lieu la rue Armand Beugnies à Rocq. Celle-ci a été réalisée avec le concours de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre pour la réalisation des trottoirs, l'enfouissement de l'éclairage public, et des divers réseaux tels la téléphonie et la fibre, et le département pour le tapis de la voirie. Dans la foulée de cette réalisation, un nouveau parking d'une quarantaine de places fut aménagé face à la salle du Millénaire.

Dans le cadre d'un renforcement d'incendie lié aux nouvelles constructions dans la rue de la Brasserie, la rue des Anciens Combattants a trouvé un nouveau revêtement. Ont participé au financement l'Agglomération, Eau et Force sans oublier, bien entendu, la municipalité. De nouvelles constructions ont également vu le jour au chemin des Wetz. Un nouveau revêtement y a également été posé en attendant l'aménagement de trottoirs et de la voirie. Secteur où l'on rencontre beaucoup d'incivilités et où une réflexion est en cours pour remédier à cette situation.

LE PETIT RÉCHIGNIEN

Comité de Direction

Ghislain Rosier

Comité de Rédaction

Denis Drousie & Daniel Philippe

Comité de Relecture

Josiane Vagnair & Evelyne Noël

Impression et Tirage

*Médias-Services Maubeuge,
1.000 exemplaires*

Distribution

Service Technique

PROCHAINE PUBLICATION

Date prévisionnelle de parution

Date non connue à ce jour

Date de dépôt limite des articles

Date non connue à ce jour

Articles, photos et affiches (de préférence sans réduction de qualité), dans la limite d'une page maximum, à déposer en Mairie ou auprès du comité de rédaction.

MAIRIE DE REQUIGNIES

Place de la République

59245 Recquignies

Tél : 03.27.53.02.50

contact@mairie-recquignies.fr

www.mairie-recquignies.fr

Et pour en finir avec les voiries, M. le Maire a tenu à donner quelques informations sur la rue du 06 septembre (là aussi le sujet fait couler beaucoup d'encre sur les réseaux sociaux et ce en méconnaissance de cause) où le début des travaux va voir le jour très bientôt après une présentation à la population le 05 septembre dernier. Un lancement d'appel d'offres par l'Agglomération, les temps de réponse des sociétés, l'étude par les services des réponses, la réunion de la commission d'attribution, la disponibilité des entreprises retenues font que les travaux ont pris quelques retards. Mais tout est en ordre de marche. Les sociétés retenues sont LORBAN pour la voirie et les réseaux divers, et TROMONT pour l'éclairage public, éclairage qui sera doté de lampes à LED (comme pour toute nouvelle implantation de points lumineux).

Afin de palier à un programme et surtout dans un respect du déplacement et de l'accueil des personnes à mobilité réduite, la municipalité a mis en place un programme important sur l'accessibilité. Lorsque la place a été refaite en 2018, les bâtiments adjacents avaient fait également l'objet de mises aux normes: entrée des écoles, de la salle des fêtes, du restaurant scolaire et de la médiathèque. En 2019, les écoles ont vu la mise aux normes intérieures en ce qui concerne notamment les sanitaires et extérieures pour l'accès aux bâtiments comme par exemple un aménagement dans la cour de l'école du centre et un cheminement à l'école Jean Vilar. L'Hôtel de Ville a fait l'objet, également, d'un aménagement sur la façade et sur l'arrière avec des rampes d'accessibilité mais aussi le changement de la porte principale et des portes intérieures. Il reste encore un gros morceau, et pas des moindres, qui sera réalisé dans le même temps que la rue du 06 septembre, à savoir l'accessibilité de l'église de Recquignies.

A tout cela vient s'ajouter la mise en place de caméras de surveillance sur des points qui méritent une attention toute particulière, notamment, l'Hôtel de Ville, l'école Jean Vilar, la zone de la Feutrierie et la place de Recquignies avec la couverture visuelle de la place mais aussi des différents bâtiments communaux (école, médiathèque, atelier municipal, salle des sports, etc.). Autre point nécessitant de la vigilance, les excès de vitesse dans différentes rues de Recquignies et de Rocq, et ce même dans les rues de faible disposition. Les rues René Fourchet, Armand Beugnies et la traversée de Rocq font souvent l'objet de vitesses excessives, des vitesses excédant régulièrement les 100km/h. Des contrôles sont mis en place régulièrement par les service de Police.

Comment ne pas aborder la zone d'activités intergénérationnelles de la Feutrierie qui rencontre un franc succès auprès des jeunes et des moins jeunes qui viennent s'y amuser. De nombreuses familles viennent l'été s'installer, se restaurer sur les tables et bancs mis à leur disposition. De nombreux jeunes viennent se défouler sur les différents équipements: skate, mini terrain de foot et de basket, tennis, agrès de musculation, etc. On dénombre parfois plus d'une centaine de personnes par beau temps. Des jeux pour les tout petits ont été mis en place dans un espace protégé ainsi qu'un emplacement de tennis de table pour les personnes à mobilité réduite. Un endroit très prisé mais qui fait aussi état d'incivilités : bouteilles d'eau, paquets de frites, biscuits sont régulièrement jetés au pied des poubelles et récemment les lignes fraîchement installées au terrain de tennis ont été complètement arrachées.

Enfin, M. le Maire a présenté la dernière réalisation importante du mandat en cours et dont les travaux ont débuté cet été, à savoir la salle des sports. Salle tant attendue par les associations sportives locales et où déjà certaines se positionnent. Beaucoup de travail en perspective afin de gérer au mieux son occupation et contenter tout le monde. La salle sera présentée aux associations dans les semaines à venir mais il est d'ores et déjà possible de dire qu'elle sera dotée de 4 vestiaires, 7 salles de rangement, 250 places assises avec une accessibilité prévue pour les personnes à mobilité réduite, un bar d'accueil, bureaux pour les arbitres. Une salle des sports qui pourra recevoir des compétitions régionales et même nationales si le besoin s'en fait sentir. Les travaux se déroulent normalement et la mise à disposition devrait se faire pour le mois de septembre.

D'autres interventions, de moindre importance, mais qui permettent d'améliorer le confort de celles et ceux qui utilisent les bâtiments : la réfection du sol du PPCR, la réfection totale (carrelage, douche, remise en état général) des logements du béguinage appartenant à la commune (une opération qui se fait à chaque changement de locataire), l'aménagement des locaux des Restos du cœur pour un meilleur accueil des bénéficiaires, le remplacement des lampes classiques par des lampes LED dans les bâtiments communaux. ▶▶▶

HÔTEL DE VILLE	MÉDIATHÈQUE	AGENCE POSTALE	HALTE GARDERIE
Du lundi au jeudi 09h00 à 11h45 et de 13h45 à 16h45 (17h30 le mercredi)	Lundi et Jeudi 14h00 à 18h00	Lundi et Jeudi 14h00 à 18h00	Lundi 08h15 à 12h15 et de 13h00 à 17h30
Vendredi 09h00 à 11h45	Mardi, Mercredi et Vendredi 14h00 à 17h00	Mercredi 14h00 à 17h00	Mercredi et Vendredi 08h15 à 12h15
Samedi (en Médiathèque) 10h00 à 12h00	Samedi 10h00 à 12h00	Mardi et Vendredi 14h00 à 17h00	Halte Garderie « Les P'tits Loups », Association « Promotion de la santé »
<i>Place de la République</i>	<i>Place de Nice</i>	<i>Médiathèque medi@nice</i>	<i>Médiathèque medi@nice</i>

M. le Maire a tenu ensuite à faire le point sur la démographie de notre ville. Après une perte de population qui n'était pas propre à Recquignies (2 355 habitants en 2007 contre 2 521 en 1983), celle-ci remonte la pente avec 2 413 habitants en 2017 (et même 2 434 habitants au niveau du dernier recensement hors population de l'Orée du Bois ni des habitants du chemin des Wetz et de la rue de la Brasserie). Une satisfaction puisqu'on peut s'apercevoir que notre ville est reconnue comme une ville où il fait bon vivre avec ses plus et ses moins. Une déception cependant avec les effectifs de classe. Pas moins de 1 000 courriers ont été distribués afin de connaître le besoin d'un accueil périscolaire et seulement une dizaine de réponses qui ont fait que, suite à l'analyse par la commission éducative, celle-ci n'a pas donné, à l'unanimité, un avis favorable à l'installation de cet accueil.

Il a continué son discours en donnant quelques chiffres sur les investissements réalisés en 2019, chiffres qui ne sont pas définitifs pour certains d'entre eux mais qui montrent le travail réalisé par la municipalité pour rendre notre ville attractive en offrant des services de qualité et un environnement de qualité :

- ◆ Accessibilité : 455 741,75€ (dépenses TTC), 113 364,13€ (recettes), 342 377,62€ (reste à charge de la commune)
- ◆ Vidéo Protection : 86 512,80€ (dépenses TTC), 26 623,56€ (recettes), 59 889,24€ (reste à charge de la commune)
- ◆ Parking Armand Beugnies : 125 474,80€ (dépenses TTC), 20 582,89€ (recettes), 104 891,92€ (reste à charge de la commune)
- ◆ Aménagement de la Place de Nice : 1 003 674,84€ (dépenses TTC), 663 238,46€ (recettes), 340 436,38€ (reste à charge de la commune)
- ◆ Salle des Sports : 2 346 128,79€ (dépenses TTC), 684 858,97€ (recette), 1 661 269,82€ (reste à charge de la commune)

Soit un total de dépenses de 4 017 532,99€ TTC pour un montant de recettes de 1 508 668,00€ dont 849 631,89€ de subventions et un reste à charge pour la commune 2 508 864,99€ qui sera assuré sans appel à l'emprunt comme depuis 1993. M. le Maire a tenu à rappeler qu'à ce jour, la dette de la commune est de zéro euro et que les taux sont inchangés depuis 1995.

M. le Maire a ensuite abordé le thème de l'intercommunalité. Il y a quelques jours, le PLUi a remplacé le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ce nouvel outil définira les nouvelles façons de construire demain sur notre territoire et permettra d'avoir une certaine cohésion entre les communes. Pour le mettre en place, de nombreuses heures de travail ont été nécessaires par les services de l'Agglo pour trouver un terrain d'entente. Une enquête publique eu lieu lors de permanences tenues en Mairie le 24 septembre et le 07 octobre pour ce qui nous concerne et où peu d'administrés sont venus manifester une quelconque observation. Pour Recquignies, très peu de changement concernant les terrains constructibles sachant qu'il faut d'abord occuper ce que l'on appelle les dents creuses avant d'ouvrir de nouvelles parcelles à la construction et qu'il ne sera pas possible de grignoter des terrains agricoles.

L'intercommunalité rassemble plus de 130 000 habitants. Une association importante de communes qui peut faire peur alors que cela ne devrait pas être le cas. En effet, comme dans une commune où ce n'est pas le maire qui décide (il propose) mais c'est le conseil municipal, après le travail important des commissions et des services. Là aussi, ce n'est pas le président qui décide (il propose) mais les membres du conseil communautaire, toute tendance confondue, après que les commissions aient travaillé sur ces différentes propositions.

La commune de Recquignies, comme les autres communes, n'a pas été lésée par l'Agglo. Citons quelques exemples : les fonds de concours (qui ont été utilisés en totalité pour les travaux de la Place de Nice), la participation aux travaux de voirie à hauteur de 50% (laissant à la charge de la commune 50% des opérations), la prise en charge des factures d'éclairage public et leur entretien, la prise en charge des frais du SIDS (service départemental d'incendie). Sans l'aide de cette intercommunalité, beaucoup de choses entreprises par la municipalité ne pourraient être réalisées.

PERMANENCE DES ÉLUS

M. Philippe Daniel,
5^{ème} Adjoint

Prochaines permanences

03 février et 02 mars 2020 de
14h00 à 15h30 à la salle du
Millénaire

Contact

Tél : 03.27.53.02.50.

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Hourlier Sabine

Prochaines permanences

Dates non connues à ce jour à la
Médiathèque medi@nice, sur
rendez-vous

*Veillez prendre un rendez-vous
préalable auprès de l'U.T.P.A.S.
de Maubeuge au 03.59.73.14.00.*

CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

M. Hiraux Mickaël,
Canton de Fourmies

Permanences

Le jeudi matin de 08h30 à 10h00
en Mairie de Fourmies

*Pour rencontrer M. Hiraux ou Mme Devos,
contacter Mme Perot au 06.43.60.25.82 ou
par mail à aurelieperot59@gmail.com*

M. le Maire a tenu également à rassurer sur le devenir de la piscine de Recquignies gérée par l'AMVS (qui prend en charge la moitié des frais de fonctionnement de la piscine de Recquignies, représentant près de 45 000€ à l'époque du transfert). Celle-ci ne fermera pas après qu'une décision ait été prise en conseil communautaire. Seules les piscines d'Hautmont, Pasteur à Maubeuge et de Jeumont l'ont été. Chaque pôle conservera ainsi une piscine en complément du centre aquatique de Louvroil : Aulnoye-Aymeries, Maubeuge avec l'Épinette et Recquignies pour le pôle de Jeumont.

Avant de conclure, M. le Maire tenait à remercier l'ensemble du personnel communal mais aussi les élus qui durant ces années l'ont accompagné dans la lourde tâche qui lui a été confiée. « *La réussite appartient à tout le monde, c'est au travail d'équipe qu'appartient le mérite (Franck Picard)* ». Le rôle d'un élu municipal n'est pas des plus simples, quoique l'on en pense, il ne ressemble plus du tout au rôle qu'il tenait dans les années 80. C'est un rôle qui prend beaucoup de temps, de présence en Mairie mais aussi dans les différentes instances, beaucoup d'investissement mais aussi beaucoup de responsabilités. C'est pour cette raison qu'il a associé dans ses remerciements les conjointes et conjoints des élu(e)s pour la patience qu'ils ont envers leurs épouses et leurs époux. Il est vrai que la vie familiale en prend un coup, que les enfants et surtout les petits-enfants (voire arrière) sont délaissés. Il tenait à les remercier de leur compréhension.

Enfin, M. le Maire a eu une pensée pour les personnes qui se trouvent dans la difficulté, pour ceux qui sont seuls, qui n'ont pas la chance d'avoir une famille auprès d'eux, pour ceux qui mènent un combat avec courage contre la maladie, pour ceux qui ont perdu un être cher.

Tout ce qui a été rendu compte par M. Vicente et M. le Maire démontre que notre ville n'est pas une ville dortoir. Cela démontre également que la volonté de travailler ensemble, avec les associations locales et les différents acteurs qui participent à l'animation, permet à une ville d'être active. Pour cela il faut participer et nous vous encourageons à le faire.

**Bonne année à vous tous, à votre famille, à tous les êtres qui vous sont chers.
Des vœux de bonheur, de joie, de santé et de réussite.
Bonne année.
Vive Recquignies !**



Départ en retraite

Lors de la cérémonie des vœux au personnel communal qui s'est déroulée le vendredi 10 janvier 2020 dans l'auditorium de la médiathèque, Mme Agnès Michel a été mise à l'honneur suite à son départ en retraite.

Le 1^{er} septembre 1982, un arrêté de nomination est publié et elle entre en tant que femme de service. Deux ans plus tard, jour pour jour, elle sera titularisée. Le 1^{er} janvier 2006, elle est mutée au C.C.A.S. de Recquignies où elle finira sa carrière.

Près de 40 ans durant lesquels elle a mise sa compétence professionnelle et son dévouement au service de notre collectivité. Nous lui souhaitons de passer une agréable retraite auprès des siens, de sa famille et de ses amis.



DÉCHETTERIES

Jeumont : Rue Notre-Dame de Lourdes (près du cimetière).

Maubeuge : Les Prés du Saussoir (près de la SPA).

Depuis le 02 novembre, du lundi au samedi de 08h00 à 17h45 et le dimanche de 09h00 à 11h45.

A partir du 02 mai, du lundi au samedi de 09h00 à 18h45 et le dimanche de 09h00 à 11h45.

CONTACTER LA C.A.M.V.S.

Le numéro vert 0.800.306.573 (appel gratuit depuis un poste fixe) est mis en place par la C.A.M.V.S. afin de vous permettre d'accéder aux différents services et d'y apporter votre demande.

Pôle Accueil de la C.A.M.V.S.

**18 rue du 145^{ème} Régiment d'Infanterie
59600 Maubeuge**

Accueil : 03.27.53.01.00

*Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de
13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)*

DÉCHETS

Déchets ménagers et recyclables chaque jeudi.

Collecte des encombrants : jeudi 25 juin et vendredi 18 décembre.

Collecte des déchets verts sur appel et rendez-vous en 2020.

Il est demandé aux riverains de veiller au bon stationnement des véhicules le jour de la collecte afin de faciliter le passage du camion et pour la sécurité des éboueurs.

Rappel sur les pièces justificatives pour les prochaines élections

Nous vous rappelons que pour voter aux élections municipales du 15 et 22 mars 2020, la date limite d'inscription sur les listes électorales est le 07 février 2020. En application de l'article R60 du code électoral, le jour du vote, vous devrez justifier de votre identité en présentant l'un des documents suivants.

Attention à la validité de votre carte d'identité (1°), Passeport (2°) et au format du permis de conduire (10°)

Ressortissants Français

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

1. Carte nationale d'identité
2. Passeport
3. Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
4. Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat
5. Carte vitale avec photographie
6. Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
7. Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie
8. Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie
9. Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
10. Permis de conduire sécurisé conforme au format « Union européenne »
11. Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
12. Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application de l'article L. 224-1 du code de la sécurité intérieure.

Ressortissants Union Européenne

Ces titres doivent être en cours de validité.

1. Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité
2. Titre de séjour
3. Un des documents mentionnés du 4^{ème} au 12^{ème} points de l'article 1^{er}.



Informations médicales

Mme Caroline Detrez, infirmière résidant au 26 chemin des Foyaux (SIRET : 751 945 403 00036 / SIREN : 751 945 403), souhaite vous informer qu'elle travaille dans le même cabinet que Mme Catherine Gillard. Elle est joignable au 06.89.36.62.01.

Dorénavant, il est possible de prendre rendez-vous avec François Contrafatto, médecin généraliste, via la plateforme <https://docavenue.com>, développée et hébergée par Cegedim aujourd'hui titulaire de plusieurs « agréments pour l'hébergement de données de santé à caractère personnel » délivrés par le Ministère de la Santé.



Pharmacie de garde

Connectez-vous au site Internet <http://www.servigardes.fr> ou appelez le 0.825.74.20.30 (0.15€ la minute) pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre lieu de résidence. Pour Recquignies, il faut impérativement se rendre au commissariat de Jeumont situé Boulevard de Lessines (Tél. : 03.27.39.95.50). **A noter que la pharmacie Dalkowski sera de garde du mardi 05 février à 12h30 au samedi 08 février à 12h30, du samedi 29 février à 14h00 au mardi 03 mars à 12h00, et du mardi 24 mars 12h30 au samedi 28 mars à 12h30.**

Tarifs Restaurant Scolaire, 3^{ème} âge et adultes

Le décret n°2006-753 article 1er du 29 juin 2006, relatif aux prix des cantines scolaires, prévoit que les tarifs de restauration scolaire sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge. De ce fait, à la suite du Conseil Municipal du 10 décembre 2019, les tarifs sont les suivants pour l'année 2020 :

- ♦ **Tarifs scolaires** : 2.54€ (maternelle et primaire), 2.96€ (maternelle et primaire « extérieur »), 4.18€ (repas exceptionnel scolaire).
- ♦ **Tarifs adultes** : 5.00€ (repas 3ème âge au foyer restaurant), 11.22€ (repas extérieurs 3ème âge au foyer restaurant), 3.16€ (repas du personnel qu'il soit titulaire, auxiliaire, stagiaire ou contractuel), 6.00€ (repas extérieurs aux services).

Les demi-tarifs seront appliqués aux familles de Recquignies, bénéficiaires du RSA sur présentation de l'attestation CAF relative aux prestations du mois précédant la prise des repas. Le solde de la participation des familles bénéficiaires du RSA sera pris en charge par le C.C.A.S. (demi-tarif).

Annuaire des assistantes maternelles

Les assistantes maternelles sont formées et agréées par le Département. Une évaluation médico-sociale est réalisée auprès de chaque assistante maternelle candidate à l'agrément. L'agrément n'est délivré que si les résultats de l'évaluation sont favorables. Cet agrément, obligatoire, constitue pour vous et votre enfant une réelle sécurité. Chaque assistante maternelle agréée est suivie par le service PMI et le service social, elle bénéficie d'une formation obligatoire.

Le listing pour la commune de Recquignies a été réactualisé le 06 décembre 2019 et est en provenance de la Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale de l'Avesnois, Pôle PMI Santé, Secteur Avesnes (dont l'adresse est la suivante : 64, rue Léo Lagrange - CS 50107 - 59361 Avesnes-sur-Helpe Cedex). Vous pouvez le consulter dans la rubrique dédiée du site Internet, accessible à l'adresse suivante <https://www.mairie-recquignies.fr/annuaires/amas>.

Location de la salle des fêtes et de la salle du Millénaire

À la suite du Conseil Municipal du 10 décembre 2019, la salle des fêtes peut être louée aux sociétés extérieures lorsque celles-ci rencontrent des difficultés particulières pour l'obtention d'une salle dans leur commune. Les critères d'attribution de la salle respectent l'ordre suivant : calendrier des fêtes de la commune, calendrier des fêtes des associations communales, administrés et enfin associations extérieures (demande à faire deux mois avant la date souhaitée).

- ♦ **Tarifs** : 180€ pour une journée (exposition/vente) puis 100€ par jour supplémentaire, 100€ pour un vin d'honneur, 200€ pour un repas ou une soirée dansante (sans utilisation du four ou de la gazinière), 40€ pour l'utilisation du four ou de la gazinière (nettoyage par les services municipaux), 17.50€ l'heure de nettoyage des locaux, 300€ pour le dépôt de caution (obligatoire).
- ♦ **Pour les associations locales** : 1ère location gratuite, 40€ pour la 2ème et la 3ème location puis tarif normal (sans utilisation du four ou de la gazinière).
- ♦ **Pour les sociétés extérieures** : 300€ pour une journée puis 300€ par jour supplémentaire, 500€ pour un repas ou une soirée dansante (sans utilisation du four ou de la gazinière), 40€ pour l'utilisation du four ou de la gazinière (nettoyage par les services municipaux), 17.50€ l'heure de nettoyage des locaux, 800€ pour le dépôt de caution (obligatoire).

Rappel des conditions de paiement stipulés dans le contrat : versement des arrhes (25% du montant de la location) en Mairie lors de la réservation (en cas de désistement, les arrhes sont perdues) et versement du solde de la location 10 jours avant la remise des clés en Mairie (contre remise d'un reçu qui devra être présenté à la remise des clés) ainsi que le dépôt du chèque de caution.

Rappel pour les associations : concernant la première location gratuite, en cas d'annulation hors délai (mini 15 jours avant la manifestation), la gratuité est perdue.

Concernant la salle du Millénaire, celle-ci peut toujours être louée compte tenu des demandes fréquentes et du taux d'utilisation de la salle des fêtes. La salle sera exclusivement louée pour des apéritifs dinatoires et sans location de vaisselle.

- ♦ **Tarifs** : 150€ pour une journée d'exposition/vente puis 100€ par jour supplémentaire, 100€ pour un vin d'honneur, 150€ pour un repas dinatoire, 17.50€ l'heure de nettoyage des locaux, 300€ pour le dépôt de caution (obligatoire).

Mi-saison au P.P.C.R.

Avant toute chose, le président et les membres du P.P.C.R. vous souhaitent une bonne et heureuse année 2020, qu'elle vous apporte beaucoup de bonheur et surtout une bonne santé !

Le championnat a repris le 19 janvier dernier, pour la seconde phase. C'est en départementale 1 et en départementale 2 que nos deux équipes évoluent. Une équipe « Vétérans » viendra peut-être se joindre à eux dans les mois à venir. Prochains matchs les 2 février, 8 et 22 mars, 5 avril, 3 et 17 mai, pour les curieux du dimanche matin !

Focus sur un adhérent de la première heure, Didier Vincent, membre actif et joueur depuis 1985, et actuellement trésorier du club (photo ci-contre).

Toutes les activités sont sur le blog du club (accessible sur <http://ppcr.over-blog.com>) et sur la page officielle Facebook « club Ppccr ».

Sportivement vôtre, le comité du P.P.C.R.



Noël des Restos du Cœur

La campagne d'hiver des Restos du Cœur a débuté le 25 novembre 2019. Pour notre commune, ce sont 76 familles qui bénéficient des colis.

Lundi 23 décembre 2019, au sein du local situé Place de Nice, les bénévoles de l'antenne réchignienne des Restos du Cœur ont partagé avec les familles un goûter, puis ont remis des jouets aux enfants, visiblement ravis de fêter cet événement tous ensemble.

Merci aux bénévoles qui assurent la préparation et la distribution des colis, ainsi qu'aux services techniques qui rapatrient les denrées depuis le dépôt de Rousies.



26ème festival international « Harpe en Avesnois »

Plus communément appelée « Harpe en Avesnois », notre association a pour but de promouvoir la harpe sous toutes ses formes, de faire la promotion de jeunes harpistes ainsi que des artistes confirmés et de mieux faire connaître la région Sambre-Avesnois-Hainaut. Chaque année depuis 1995, un festival de harpe se déroule sur le territoire de Sambre-Avesnois dont le rayonnement dépasse largement cette région, notamment dans toute l'Europe du Nord. Du 04 mars au 12 juin 2020 aura lieu le 26ème festival international à Feignies, Maubeuge, Ferrière-la-Grande et au Musverre de Sars-Poteries. Retrouvez le programme complet des festivités sur <http://www.harpeenavesnois.com/fr>.

Renseignements et réservations par téléphone au 03.27.64.13.72, par mail à harpeenavesnois@gmail.com ou auprès du service culturel de Feignies au 03.27.68.39.02. A noter que le festival Harpe en Avesnois bénéficie de l'aide des villes de Feignies, Ferrière-la-Grande et Maubeuge, du Département du Nord, de la Région Hauts de France, de la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre, du Musverre, et de SACEM.

Activités de fin d'année pour les Ateliers Créations

La fin d'année fut une nouvelle fois chargée pour Patricia Soufflet et toute son équipe des Ateliers Créations, avec l'organisation de la nouvelle édition de la brocante aux jouets le samedi 16 novembre 2019 et du marché de Noël les samedi 14 et dimanche 15 décembre 2019. Pour ces deux occasions, la salle des fêtes avait fait le plein d'exposants.

Lors de la brocante, les visiteurs ont pu faire de bonnes affaires en achetant toutes

sortes de jouets comme des poupées, des jeux de société et bien d'autres choses qui feront, sans aucun doute, le bonheur de leurs enfants. Quant au marché de Noël, petits et grands ont pu flâner à la recherche d'idées de déco, de cadeaux originaux ou de petits plaisirs gourmands.



Activités de fin d'année de l'Harmonie



Le samedi 23 novembre 2019 s'est déroulée la traditionnelle messe de Sainte Cécile, en l'honneur de la patronne des musiciens, à l'Eglise Saint Sulpice de Recquignies, en compagnie de l'Harmonie de Recquignies et de la chorale Méli-Mélodies. A l'issue de celle-ci, une réception était organisée à la salle du Millénaire afin de mettre à l'honneur les élèves de l'école de Musique en présence de Mme Danielle Chapon, présidente, de M. le Maire, d'élus et de leurs professeurs. Un vin d'honneur a clôturé cette soirée avant que tous ne se retrouvent autour d'un repas à la salle des fêtes.

Le samedi 14 décembre à l'Eglise Saint Sulpice, le concert de Noël était animé par la chorale MéliMélodies (Recquignies), la chorale Arc en Ciel (Cousolre) et la chorale Josquin des Prés (Aulnoye-Aymeries). Tous les mélomanes et le fidèle public ont pu entendre et apprécier des œuvres très diverses.



Concert de Printemps le samedi 04 avril 2020 à 18h00 à la salle des fêtes



Invité : Royale fanfare de Sivry

RECQUIGNIES

SALLE DES FÊTES PLACE DE NICE

THÉÂTRE PATOISANT

UN CONTROLEU POU SIX MINTEUX

Comédie en 3 actes de Jean-Jacques BRICAIRE

VENDREDI 21 FÉVRIER 2020

à 20H

SAMEDI 22 FÉVRIER 2020

à 20 H

DIMANCHE 23 FÉVRIER 2020

à 16H

TARIF UNIQUE : 9€ la place

**RÉSERVATIONS AU 06 81 54 37 60
LE 28 JANVIER 2020 DÈS 8H**



Les Randonneurs
Beuxéidiens et Réchigniens
Organisent leur premier
LOTO



Le dimanche 02 février 2020 à la salle des fêtes de Recquignies.

Ouverture des portes 11h00, début 14h00.

Nombreux bons d'achat carrefour

(Sous réserve minimum de participants + de 2000 €)

Loto + Bingo + Cases

1 Carton...	1€	/	12 cartons...	10€
25 cartons...	20€	/	Série 40 cartons...	30€

Réservation possible : Maminouche 06 22 87 49 90

Buvette et petite restauration sur place

FPNM

Ce qui a changé au 1^{er} janvier 2020

Smic : le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) a augmenté de 1,2% (contre 1,5% au 1^{er} janvier 2019). Le nouveau montant du Smic brut horaire sera donc porté à 10,15€ (contre 10,03€) soit 1 539,42€ mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires.

Plafond de la sécurité sociale : il est porté à 3 428€ en valeur mensuelle (contre 3 377€ en 2019) et à 189€ en valeur journalière (contre 186€ en 2019).

Pensions de retraite : le montant de la plupart des pensions est revalorisé de 0,3%. Les pensions de retraite et d'invalidité dont le montant brut est inférieur ou égal à 2 000€ augmentent pour leur part de 1% (indexation sur l'inflation au 1^{er} janvier 2020). Quant à celles qui dépassent de très peu ce seuil des 2 000€ par mois, elles sont aussi revalorisées mais à un taux inférieur (0,8%, 0,6% ou 0,4% en fonction du niveau des pensions). Le montant maximum de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) passe pour sa part à 903,20€ par mois pour une personne seule.

Prix du timbre : pour les particuliers, le prix du timbre vert (pli distribué sous 48 heures en France métropolitaine) passe de 0,88€ à 0,97€, celui du timbre rouge (lettre prioritaire distribuée en 24 heures en France métropolitaine) étant porté dans le même temps à 1,16€ (contre 1,05€). L'Écopli, la lettre suivie et la lettre recommandée passent respectivement à 0,95€, 1,42€ et 4,30€ (contre respectivement 0,86€, 1,28€ et 4,18€).

Loi de finances pour 2020 : En matière d'impôt sur le revenu, cette loi prévoit en particulier l'abaissement de la deuxième tranche d'imposition de 14% à 11%. En parallèle, le seuil d'entrée dans la troisième tranche passe à 25 659€ (contre 27 794€ auparavant) tandis que celui de la quatrième tranche est fixé à 73 369€ (contre 74 517€).

Elle fixe le montant de la contribution à l'audiovisuel public (ex redevance télé) à 138€ en métropole.

Elle entérine aussi la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80% des foyers en 2020 (en 2023 pour les autres foyers).

Enfin, elle confirme la transformation du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) en prime forfaitaire pour la rénovation énergétique qui sera versée l'année des travaux et qui sera mieux ciblée sur les ménages les plus modestes.

Quant au barème du malus automobile, il est durci pour les véhicules les plus polluants, notamment les SUV, le seuil de déclenchement du malus passant de 117gCO₂/km à 110gCO₂/km avec un montant maximum de malus fixé désormais à 20 000€.

Homéopathie : le remboursement des préparations homéopathiques passe d'un taux de 25% à 30% à un taux de 10% à 15%. Par ailleurs, comme le précise un arrêté publié au Journal officiel du mardi 08 octobre 2019, le déremboursement sera total à partir du 1^{er} janvier 2021.

Fin du libre accès en pharmacie à certains médicaments : afin de sécuriser l'usage du paracétamol mais aussi de certains anti-inflammatoires non stéroïdiens (ibuprofène et aspirine), l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) souhaite que ces médicaments ne soient plus en libre accès dans les pharmacies et soient donc placés derrière les comptoirs des pharmaciens. Ces médicaments disponibles sans ordonnance sont très utilisés en automédication comme anti-douleurs ou anti-fièvres. Ils peuvent présenter des risques en cas de mauvaise utilisation (lésions graves du foie en cas de surdosage de paracétamol par exemple).

Rappel sur les autorisations d'urbanisme

Vous avez un projet de construction, de modification d'une construction existante, d'extension de votre habitation, de pose de velux, d'un abri de jardin, chalet, abri à bois, démolition puis reconstruction avec agrandissement, etc., de réalisation d'une clôture, d'un bassin, d'un carport ou d'une piscine. Alors votre projet est soumis à une déclaration et cela avant tout commencement de travaux, auprès du service urbanisme de la Mairie.



Pour une construction ou une extension supérieure à 40 m² de surface au plancher ou d'emprise au sol, une demande de permis de construire (Cerfa 13406*06 ou 13409*06) est obligatoire. Pour tout projet compris entre 5 et 20 m² de surface au plancher ou d'emprise au sol, une déclaration préalable (Cerfa 13703*06) est nécessaire. Ce seuil de 20 m² peut être porté à 40 m² pour les travaux concernant une construction existante.

Vos travaux doivent, pour cela, être situés dans une zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé (comme un plan d'occupation des sols). Les imprimés officiels sont disponibles au Service Urbanisme de la Mairie ou sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>. **L'affichage est obligatoire et doit être visible de la voirie (article R424-15). Il doit y être mentionné le numéro de dossier, la nature des travaux et la date d'accord. Le délai de recours est de 2 mois à compter de l'affichage sur le terrain.**

Une permanence pour les questions d'urbanisme est mise en place les mardis et vendredis de 09h00 à 11h45 en Mairie pour permettre le dépôt et la vérification des dossiers. Pour plus d'informations, s'adresser au service accueil/CCAS/urbanisme de la Mairie.

MaPrimeRénov : une aide financière pour les travaux de rénovation énergétique de votre logement

Améliorer l'isolation de votre maison, changer de chaudière, installer un système de ventilation plus efficace, etc. Avec la nouvelle aide **MaPrimeRénov** qui fusionne le crédit d'impôt pour la transition écologique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) « *Habiter mieux agilité* », vous pouvez, en tant que propriétaire occupant, réaliser des travaux énergétiques pour un coût moins élevé.

Cette aide financière, versée l'année des travaux, est mise en place début 2020. Elle cible les ménages les plus modestes en servant à financer les travaux pour les résidences principales dont la construction est achevée depuis deux ans minimum.



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Vous pouvez dès maintenant vérifier si vous êtes éligible en fonction de votre situation et ensuite faire la demande en ligne sur <https://www.maprimerenov.gouv.fr> en ayant préalablement rassemblé les documents nécessaires (situation fiscale, devis de l'artisan Reconnu garant de l'environnement - RGE) et créé votre compte sur <https://www.maprimerenov.gouv.fr>. Vous obtiendrez quelques jours après un courriel de confirmation d'attribution de l'aide précisant le montant auquel vous avez droit. Vous pourrez alors commencer les travaux, cette aide vous étant versée ensuite en une fois par l'Anah sous quatre mois maximum.

À savoir : la mise en place du dispositif est progressive, les premières aides seront versées à partir d'avril. Il peut être complété par des aides locales ou encore par des Certificats d'économie d'énergie. Si vous n'êtes pas éligible à cette prime, vous pouvez toujours bénéficier du CITE.

Aide au logement : du nouveau pour l'APL, l'ALF et l'ALS en avril 2020

À partir du 1^{er} avril 2020, les aides personnalisées au logement (APL), allocations de logement familiale (ALF) ou encore allocations de logement sociale (ALS) seront calculées sur la base des ressources des 12 derniers mois et non plus sur les revenus perçus deux ans plus tôt.

Votre aide au logement d'avril, mai et juin 2020 sera donc calculée à partir des revenus touchés de mars 2019 à février 2020. Les informations sur les ressources des ménages seront actualisées automatiquement tous les trimestres de façon à recalculer tous les trois mois les droits des allocataires.

Pour les personnes dont la situation n'a pas changé depuis deux ans, il n'y aura pas d'évolution concernant le montant de ces aides. Aucune nouvelle démarche ne sera nécessaire pour percevoir ces aides (le mode de calcul, les critères d'éligibilité et les barèmes ne changeant pas).

Enfin, le versement restera mensuel et à date fixe : le 25 du mois pour les allocataires en HLM et le 5 du mois pour les autres allocataires.



Infos CPAM du Hainaut : Mes remboursements simplifiés

Depuis le 02 décembre 2019, la CPAM du Hainaut a mis en place le dispositif « *Mes Remboursements simplifiés* » qui vous permet d'être remboursé des frais d'utilisation de votre véhicule personnel ou des transports en commun. Vous vous êtes rendu(e) chez un spécialiste, vous avez été hospitalisé(e)... A cette occasion, vous avez utilisé votre véhicule personnel ou les transports en commun. Avec la prescription médicale de transport établie par votre médecin, vous pouvez demander, directement en ligne, le remboursement de vos frais de transports.

Mes Remboursements Simplifiés est une plateforme 100% dématérialisée qui vous permet de faire en ligne votre demande de remboursement. Elle vise à simplifier et accélérer la demande de remboursement des frais de transport grâce à la dématérialisation des échanges. Sur le site internet <https://mrs.beta.gouv.fr>, déclarez vos frais de transport médicaux en 3 clics via votre smartphone, tablette ou ordinateur :

- ♦ **Renseignez votre trajet** : saisissez les informations nécessaires (nombre de kilomètres, frais de péage, frais de stationnement).
- ♦ **Joignez vos justificatifs** : photographiez ou scannez votre prescription médicale de transport et vos justificatifs (tickets de parking, de bus, de péage...).
- ♦ **Validez votre demande en ligne** : vérifiez vos informations et envoyez votre demande de remboursement. Vous recevrez une confirmation de traitement.

Les avantages :

- ♦ **Simple**, les démarches se font en ligne de façon sécurisée.
- ♦ **Rapide**, le remboursement est effectué en moins d'une semaine.
- ♦ **Economique**, vous n'avez pas de franchise médicale.





LE PETIT RECHIGNIEN

Toutes les informations à retenir

Vie Municipale

Le 07 février, Date limite d'inscription sur les listes électorales (heures d'ouverture de la Mairie).

Le 14 février, Dernier délai pour les commandes de printemps de l'opération « Plantons le décor ».

Le 29 février, Fermeture de la chasse à tir et de la chasse au vol à 17h00.

Le 07 mars, Livraison des commandes de printemps de l'opération « Plantons le décor », Ferme du Zoo.

Le 11 mars, Nettoyage des fils d'eau de la commune (zone 1 et 2, centre-ville).

Le 15 mars, Premier tour des élections municipales de 08h00 à 18h00, Salle des fêtes et salle du Millénaire.

Le 22 mars, Second tour des élections municipales (si nécessité) de 08h00 à 18h00, Salle des fêtes et salle du Millénaire.

Vignettes Stibus

Les 05, 06 et 07 février, et les 04, 05 et 06 mars, Distribution de 09h00 à 11h30, Mairie (présenter impérativement les justificatifs demandés).

Vie Associative

Le 02 février, Loto des randonneurs Beuxéidiens et Réchigniens à 14h00, Salle des fêtes).

Le 02 février, Matches à domicile du P.P.C.R.

Les 21, 22 et 23 février, Théâtre patoisant « Un contrôleur pou six minteux », Salle des fêtes (ouverture des réservations à partir du 28 janvier).

Les 06, 07 et 08 mars, Grande collecte nationale des Restos du Cœur, Grandes et moyennes surfaces participantes.

Les 08 et 22 mars, Matches à domicile du P.P.C.R.

Le 04 avril, Concert de printemps de l'Harmonie à 18h00, Salle des fêtes.

Le 05 avril, Matches à domicile du P.P.C.R.

Vie Culturelle

Le 05 février et 04 mars, Atelier « Dessin d'art » à partir de 14h30, Médiathèque.

Le 12 février et 11 mars, Atelier « Bébé lecteur » à partir de 10h30, Médiathèque (inscriptions obligatoires).

Le 19 février et 18 mars, Mercredi du conte à partir de 15h30, Médiathèque.

Le 26 février et 25 mars, Atelier « Jouez avec moi » (Jeux anciens et éducatifs), Médiathèque.

Cabinets infirmiers libéraux sur le secteur

Cabinet de Mme Marlier (06.21.66.23.52), de Mme Dupont (03.27.67.04.39) et de Mme Guerriero (06.70.12.68.19).

Cabinet de Mme Homerin (03.27.66.70.18).

Cabinet de Mme Marechal (03.27.68.98.52), Mme Bazzo (06.74.17.67.13) et de M. Legrand (06.51.18.71.91).

Cabinet de Mme Daimé (06.21.26.50.33) et de Mme Villette (06.10.54.75.73).

Cabinet de Mme Lobry (03.27.68.90.50) et de M. Gentille (03.27.68.90.50).

Cabinet de Mme Gillard (03.27.65.89.50) et de Mme Detrez (06.89.36.62.01).

Cabinet de M. Semaille (06.76.50.33.11).

Cabinet de Mme Dumser-Bila (06.95.99.07.55).



Le site Internet communal a un rôle prépondérant à jouer (les sites des mairies arrivent en troisième position des sites publics les plus visités) en permettant de valoriser la commune et ses actions mais également en simplifiant la relation des usagers avec l'administration. Flasher ce QR Code pour retrouver toute l'actualité et toute information utile sur la commune de Recquignies.

Retrouver nous sur www.mairie-recquignies.fr